

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 31 mai 2024

### **Sécheresse viticulture 2023 - Indemnité de Solidarité Nationale.**

Suite à la sécheresse qui a touché en 2023 le département de l'Aude pour notamment sa partie Est, le Ministère de l'Agriculture a accordé, par arrêté du 6 mai 2024, la reconnaissance complémentaire au titre de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale pour les pertes de récoltes en vigne sur les communes suivantes :

Arquettes-en-Val , Blomac, Capendu, Caunettes-en-Val, Comigne, Cucugnan, Davejean, Dernacueillette, Douzens, Duilhac-sous-Peyrepertuse, Félines-Termenès, Lagrasse, Maisons, Montgaillard, Padern, Palairac, Puichéric, Rieux-en-Val, Rieux-Minervoises, Roquecourbe-Minervoises, Saint-Pierre-des-Champs, Serviès-en-Val, Val-de-Dagne, Villerouge-Termenès

Les exploitants agricoles qui ne disposaient pas d'une assurance multirisque climatique et qui ont subi plus de 50 % de pertes de récoltes viticoles en 2023, peuvent déposer une demande d'indemnisation au titre de la solidarité nationale. Les demandes seront à formuler **avant le 30 juin 2024** (date de réception en DDTM) par formulaire papier.

Pour les exploitants agricoles assurés **au titre d'un contrat qui couvre le risque climatique de sécheresse** et subventionnable, l'indemnité de solidarité nationale est versée par leur compagnie d'assurance.

La part indemnisable au titre de la solidarité nationale par l'État représentera pour les exploitants non-assurés 45 % de la part de pertes supérieures au seuil de 50 %. Pour les exploitants assurés, le taux de prise en charge sera de 100 %, 90 % par l'État et 10 % par l'assureur.

Toutes les informations, notices, formulaires et annexes peuvent être téléchargés sur le site des services de l'État, rubrique « actions de l'Etat/agriculture/calamités agricoles », ou demandés auprès des services de la DDTM de l'Aude par mail : [ddtm-seadr-psea@aude.gouv.fr](mailto:ddtm-seadr-psea@aude.gouv.fr)

Les dossiers sont à adresser par courrier postal à l'adresse suivante :

DDTM de l'Aude - Service Agriculture Forêt Eau Biodiversité

105 Bd Barbès - CS 40001

11838 CARCASSONNE cedex